

espace **Bourdelle** sculpture
Tarifs & Règlement
Engagement & règlement à l'année

Un atelier Sculpture adulte (2h ou 3h hebdomadaires) :

- Annuel **atelier 2h** (360€) Annuel **atelier 3h** (540€)
 Trimestriel 2h (3 x 120€) Trimestriel 3h (3 x 180€)
 Mensuel 2h (9x40€) Mensuel 3h (9x60€)

- réduction famille** : Annuel (330€) - X2
 Trimestriel (3 x 110€) - X2
 Mensuel (9x36,5€) - X2

Deux ateliers Sculpture adulte (4h hebdomadaires)

réduction 30% :

- Annuel (612€)
 Trimestriel (3 x 204€)
 Mensuel (9x68€)

Atelier Sculpture Jeunesse (2h hebdomadaires) :

- Annuel (192€)
 Trimestriel (3 x 64€)
 Mensuel (9x20€)

- réduction fratrie** : Annuel (172€) - X2
 Trimestriel (3 x 58€) - X2
 Mensuel (9x29€) - X2

Atelier Gravure (18 séances /séance de 3h / 2 vendredi par mois) :

- Annuel (205€)
 Trimestriel (3 x 68€)
 Mensuel (9x23€)
+ adhésion 18€

Atelier expérimental Raku & enfumage :

- séance (25€)
+ adhésion 18€

Règlement par chèque uniquement.

espace **Bourdelle** sculpture
Membres & Praticiens

A D H E S I O N / I N S C R I P T I O N

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :@.....

Adhésion annuelle

- Adhésion simple : 18€ Adhésion couple : 30€ / **Lettre Info** Par courrier Par mail

Les Ateliers possibilité de cumuler plusieurs ateliers (4 heures hebdo ou +)

Ateliers Débutants / Avec **Joëlle CRISTINA** _____

- Mercredi 16h15/18h15 ou Mercredi 18h30/20h30 (matériel : 1/2 argile + 2 ébauchoirs : 20€)

Ateliers deuxième année / Avec **Alix A.-ACQUIER** _____

- Lundi 17h30/19h30 ou jeudi 14h30/16h30

Ateliers Verre / Avec **Francis MESZOLY** _____

- Atelier Verre Fusing et vitrail Lundi 15h/17h (2h) Lundi 14h/17h(3h)

Ateliers perfectionnement mixte _____

(spécialités : soudure, soclage, terre cuite, patine,, modelage, assemblage, plâtre...)

- Mardi 14h30/16h30 Mardi 18h30/20h30 atelier MASTER _____

- jeudi 14h30/16h30 jeudi 18h15/20h15 **troisième année** et mixte

Ateliers Pierre & bois / Avec **Antoine BONNET** _____

(spécialités : taille directe pierre & bois)

- Pierre Bois

- jeudi 14h30/16h30 (2h)

- jeudi 14h30/17h30 (3h)

- jeudi 17h30/20h30 (3h)

- jeudi 18h30/20h30 (2h)

Atelier Jeunesse

- mercredi 14h/15h30/16h Avec **Virginie VION** _____

Atelier Gravure

- jeudi ou vendredi 14h30/16h30 Avec **Alix** _____

Atelier Raku & enfumage

- lundi 10h/16h Avec **Alix & Domino** _____

Bénévolat

- Je peux me rendre disponible ponctuellement ou régulièrement afin de participer aux événements de l'association (aide logistique, aide aux montages d'expo, permanences, aides diverses...).

REGLEMENT INTERIEUR (extrait) à lire et à signer

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Espace Bourdelle Sculpture, sise à Montauban, 172 rue Gustave Jay.

LES MEMBRES

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une adhésion, fixée annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, (de 18€ pour l'année, montant mineurs et adultes). L'année d'activité débute à partir du 1er octobre. L'adhésion annuelle doit être versée avant le 31/12 de l'année civile. Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre. Le tarif de l'adhésion est de 18€ par membre, 30€ pour un couple ou membres d'une même famille.

Admission

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion. Pour les mineurs de moins de seize ans, ce bulletin est rempli par le représentant légal. Les statuts et le règlement intérieur à jour sont affichés dans les locaux de l'association.

Radiation

Conformément à l'article 7 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants : Matériel détérioré ; horaires non respectés, comportement dangereux ; Propos désobligeants envers les autres membres ; comportement non conforme avec l'éthique de l'association ; Non-respect des statuts et du règlement intérieur ; Non paiement de l'adhésion, non paiement des cours ou du matériel utilisé.

LES PRATICIENS

Les ateliers de sculpture et d'arts appliqués sont proposés aux adhérents, en tenant compte de leur niveau et du planning porté à leur connaissance au mois de septembre. Les adhérents souhaitant s'inscrire aux ateliers doivent s'acquitter du règlement annuel. L'inscription à un ou plusieurs ateliers est un engagement annuel. L'association s'engage auprès des professeurs et n'est pas responsable des absences des praticiens. Sauf problèmes médicaux, l'association ne pourra rembourser les ateliers manqués.

D'éventuels rattrapages sont possibles pour seule cause médicale sur demande préalable.

Inscription aux ateliers

L'inscription aux ateliers est un engagement à l'année, possibilité de cumuler plusieurs ateliers.

L'inscription est effective après le paiement des cours au début de l'année scolaire : soit en un règlement, soit en trois règlements, soit au mois et de l'adhésion de 18€.

Le respect des personnes, de l'éthique de l'association, des matériels des locaux est exigé afin de favoriser le bon fonctionnement des activités et pour éviter toute radiation.

Tarifs des ateliers

Un tarif spécial pour les ateliers est proposé aux membres d'une même famille ou au cumul de plusieurs ateliers. voir au dos du document.

Matières et matériaux

Chaque membre inscrit à un ou plusieurs ateliers est tenu d'avoir son propre matériel et outillage. Tout outil ou matière sortant des ateliers sera facturé.

Signature :

Osez la sculpture !

fiche d'inscription



Espace
Bourdelle
Sculpture

ASSOCIATION
EspaceBourdelleSculpture

172 Rue Gustave Jay
82000 MONTAUBAN
Tél.: 05 63 63 90 15

Espace BOURDELLE / Ecole Ateliers de Sculpture